



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 13 octobre 2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2020-10-13_2003

Conseil d'administration de l'EPIC
Les Bords de Scènes – Nomination de
personnalités qualifiées

L'an deux mille vingt, le 13 octobre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 7 octobre 2020.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Représentée	M. BENETEAU	P
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	M. GUILLAUMOT	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Présent		P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Représenté	M. TAUPIN	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	Mme AMKIMEL	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	Monsieur VIELHESCAZE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Présente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Yvry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. DEFREMONTE	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme ABDOURAHAMANE	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Présente		P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	Mme BEN CHEIKH	P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
L'Haÿ-les-Roses	M. JEANBRUN Vincent	Représenté	M. DECROUY	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Absente		-
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme DELAHAIE	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. BELL-LLOCH	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Absente		-
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	Mme MORIN	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme EBODE ONDOBO	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. GUILLAUME	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. BOUYSSOU	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. MARCHAND	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. BOURDON	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Présent		P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente	M. AGGOUNE (1)	P
Viry-Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme LORAND	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représentée	Mme SPANO	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. BERENGER	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Présent		P

(1) A partir de la délibération n° 1993

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
1970 à 1993	78	20	98
1994 à 2044	77	21	98

Exposé des motifs

Suite à l'installation du conseil territorial du 15 juillet 2020, il convient de procéder aux désignations des représentants de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au sein des organismes de droit public et privé ainsi que dans les syndicats.

L'EPIC Les Bords de Scènes créé par l'ancienne Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne, et intégré depuis le 1^{er} janvier 2016 au sein de l'EPT 12, a pour missions de :

- ✓ assurer la gestion et l'exploitation de la salle Lino Ventura (Athis-Mons) ; l'Espace Jean Lurçat, la salle Agnès Varda, le théâtre Jean Dasté (Juvisy-sur-Orge) ; l'Espace Pierre Amoyal (Morangis) ;
- ✓ assurer l'ensemble des activités de diffusion de spectacles vivants, de création et de production mis en œuvre dans lesdits locaux ou à l'extérieur ;
- ✓ proposer une programmation de spectacle vivant dans toutes ses composantes en termes de disciplines artistiques ;
- ✓ proposer une programmation cinématographique équilibrée en maintenant le label art et essai et en promouvant une action culturelle en direction des scolaires du tout public ;
- ✓ proposer un projet d'aide à la création artistique, d'accueil et de résidences artistiques ;
- ✓ proposer un programme d'actions culturelles, de pratiques artistiques et de formation contribuant à l'élargissement des publics ;
- ✓ participer au développement de la vie artistique et culturelle locale

Les statuts de l'EPIC Les Bords de Scènes, adoptés par délibération de la CALPE en date du 26/11/2015, stipulent en leur article 5 que le conseil d'administration est composé de 7 membres, dont 4 membres élus du Conseil territorial et 3 personnalités qualifiées.

Ils stipulent également, dans leur article 6, que les membres du conseil d'administration de l'EPIC sont nommés par le Conseil territorial.

Les 4 membres conseillers territoriaux ont été désignés lors du Conseil territorial du 15/09/2020.

Il convient désormais de nommer les 3 personnalités qualifiées. Il est proposé de retenir trois profils complémentaires, qui par la diversité de leur parcours, de leur expérience et de leur regard, enrichiront le conseil d'administration de l'EPIC. Sur les trois personnalités qualifiées proposées, l'une représentera l'Education Nationale, une deuxième représentera le secteur professionnel et la troisième représentera le public.

DELIBERATION

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Considérant que le conseil territorial peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des organismes ;

Considérant qu'il appartient au conseil territorial de désigner ses représentants ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Désigne en tant que personnalités qualifiées au sein du Conseil d'administration de l'EPIC :
 - Madame Barbara CARRENO, représentant l'Education Nationale
 - Madame Dorothee DUPLAN, représentant le secteur artistique et culturel
 - Madame Rosita THOMAS, représentant le public
2. Préciser que les représentants de l'EPT sont :

Au titre du collège des élus :

 - Monsieur Jean-Luc LAURENT
 - Madame Brigitte VERMILLET
 - Madame Lamia BEANSARSA-REDA
 - Monsieur Patrice SAC

Au titre du collège personnalités qualifiées :

 - Madame Barbara CARRENO, représentant l'Education Nationale
 - Madame Dorothee DUPLAN, représentant le secteur artistique et culturel
 - Madame Rosita THOMAS, représentant le public
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 98



A Vitry-sur Seine, le 21 octobre 2020
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 24 octobre 2020
ayant été publiée le 23 octobre 2020

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.